

LE PIONNIER

VOL. 47 N°01

MARS 2012

Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ (CSN)



-ISABELLE MERIZZI, PROPOS RAPPORTÉS
PAR MARTIN CROTEAU, LA PRESSE, 13 MAI 2011.

LE PIONNIER

Le Pionnier est publié depuis 1965 par le Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ (CSN)

1065 rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3J3

Téléphone : 514.849.7754
1.800.361.8427

Télécopieur : 514.849.7914

Courriel: info@semb-saq.com

Conception et mise en page :

Alexandre Fournier

Illustrations :

Simon Banville

Sylvain Bouton

Rédaction :

Katia Lelièvre	Sylvain Rochon
Mario Nicol	Hugues Legault
Louis Préfontaine	Vickie Michaud
Nadia Bellezza	Steve Dumas
Alexandre Fournier	

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	P03
La face cachée de Service-conseil	P05
Le vieux bonhomme SAQ	P08
Un arrêt de travail, ce n'est pas le Club Med!	P10
Entrevue: Une fière pionnière	P12
Au suivant!	P15
Dans la plus grande des confusions...	P16
Dossier: Privatisation	P18
Fermeture de succursales	P21
En photos	P22
En réparation	P24

Vous avez quelque chose à dire? Vous avez une opinion, une idée ou même une caricature qui peuvent susciter l'intérêt chez vos collègues, écrivez-nous et faites parvenir vos textes aux courriels suivants :

lprefontaine@semb-saq.com ou

afournier@semb-saq.com

ou par télécopieur au (514) 849-7914

Date de tombée pour la prochaine publication:

19 mars 2012

LE PIONNIER

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

QUAND LA BÊTISE DEVIENT UNE FORME DE GESTION



Il y a des jours où je me demande sérieusement quelles sont les vraies motivations des dirigeants de la SAQ, comment sont prises les décisions et surtout, pourquoi sont-elles si difficiles à changer même après que leur stupidité ait été démontrée. Il y a un dicton qui dit : « Pour mesurer l'intelligence d'un «homme», donnez-lui du pouvoir et regardez ce qu'il fera avec... ». Voici quelques anecdotes pas très gratifiantes sur ce que nos dirigeants font avec le «pouvoir» qu'ils ont entre les mains.

Cas #1 : «Le despote n'exerce son pouvoir que si le peuple le craint.»

- Anonyme

La mesure disciplinaire : selon l'employeur, elle sert à corriger un comportement afin de s'assurer que l'employé ne recommence plus...

Une travailleuse est à la caisse dans sa succursale. Elle refuse une vente à une dame qu'elle a vu discuter avec

une mineure qui était venue dans la succursale dans les minutes précédentes. Elle sait que l'adulte achète pour la jeune fille. Suite au refus (tel que demandé dans la politique d'éthique de vente), la jeune fille revient dans la succursale et engueule vertement la caissière. Elle l'insulte et l'injurie devant les clients pendant cinq minutes. À trois reprises, la caissière lui demande de sortir de la succursale, mais la jeune ne l'écoute pas, au contraire, elle est de plus en plus agressive allant jusqu'à se pencher par-dessus le comptoir pour mieux intimider la travailleuse.

Personne ne vient à la rescousse de la caissière et à un moment donné, cette dernière pète les plombs et reconduit fermement la jeune fille à l'extérieur de la succursale. Une fois les deux rendues à l'extérieur, la mineure a tenté de lui tirer les cheveux et la dame qui l'accompagnait s'est avancée menaçante vers la caissière jusqu'à ce que d'autres employés interviennent, le tout sous les yeux ébahis d'un autre client. Les deux assaillantes ont pris la fuite en

voiture, pliant même leur plaque d'immatriculation pour ne pas être pourchassées. Un rapport de police est fait, l'employée s'est même rendue à l'hôpital et elle est restée six mois en congé de maladie. Que fait la SAQ?

L'employeur dit que le comportement de la travailleuse est inacceptable et la met à risque et pour preuve, il nous dit qu'elle a été agressée. Elle aurait pu blesser la mineure exposant l'entreprise à des poursuites. De l'aveu même de l'employeur, il est improbable que la caissière récidive. La première journée de son retour au travail (retour progressif), l'employeur rencontre la travailleuse et lui donne deux semaines de suspension pour qu'elle réfléchisse, lui suggère de consulter pour violence et lui fait la morale en lui expliquant la politique de la SAQ en matière de violence... J'ai parlé à la travailleuse et je peux vous dire qu'elle réfléchit, mais pas à ce que l'employeur souhaite...

À quoi s'attend la SAQ? Après une maladie de six mois avec la diminution de salaire que ça implique, le choc nerveux, les

traitements psychologiques et les médicaments qu'elle doit prendre, la travailleuse croyait avoir le soutien de l'employeur... Et bien non, il est plus important de punir que d'aider...

Cas #2 : « On a rien inventé de mieux que la bêtise pour se croire intelligent. »

-Amélie Nothomb

À la SAQ Dépôt de Chicoutimi, le directeur avait déclaré aux employés que s'il avait des heures de plus dans le budget, il ferait un poste 30 heures. Il avait aussi assuré à une caissière-vendeuse qu'il modifierait son horaire, afin qu'elle ne travaille qu'un soir et qu'elle puisse assister au flash meeting avec ses collègues. Le moment des budgets venu, le directeur reçoit 2 000 heures de plus que l'année passée!!! Que pensez-vous que le directeur a fait? Il n'a pas créé de poste 30 heures ni changé l'horaire de la caissière-vendeuse, il a dit au directeur de secteur qu'il n'avait pas besoin d'autant d'heures et qu'il en avait assez de 1 100; il a redonné près de 900 heures à la SAQ parce « qu'il y a des limites à avoir trop de staff!!! » Alors, pour les partiels de cette division, quand vous serez assis chez vous à côté du téléphone à attendre un rappel, prenez deux minutes pour penser à ce charmant gestionnaire qui vous prive de plus de 17 heures par semaine...

Cas #3 : « Quand les ignares diplômés prolifèrent, la bêtise fleurit joyeusement. »

- Jean-Luc Dion

Dans plusieurs cas, les horaires vacants de COS ont été modifiés pour qu'ils soient sur un horaire du dimanche au jeudi. Les raisons de ces changements divergent selon le cadre auquel nous posons la question. Il semble en fait que personne ne possède la réponse, alors je vais y aller de la mienne. C'est parce que le rapport sur l'optimisation des ressources en succursale en faisait une recommandation, et que toutes les recommandations de la firme comptable engagée à grands frais par la SAQ sont suivies sans le moindre soupçon de jugement... De toute façon, quel individu avec un peu de bon sens demanderait à une firme comptable comment gérer ses ressources humaines? Après, on se demande pourquoi on a l'impression d'être juste un numéro : « Bonjour, moi c'est 6374862 et le VHT de ma

succursale est de 597\$/heures travaillées... », « Moi, c'est 3703885 et ma succursale est 26e sur 29 dans son groupe comparable, c'est à cause du panier client de 58,93 \$... »

Alors, à tous les cadres qui lisent attentivement *Le Pionnier*, arrêtez de trouver toutes sortes de raisons pour expliquer pourquoi les postes de COS sont modifiés du dimanche au jeudi, et que des employés à temps partiel sont COS le vendredi parce que vos justifications, c'est des conneries. Ce n'est pas pour le client, ce n'est pas pour les employés, pas pour la stabilité (puisque plein de COS vont retrancher leur dimanche), la seule raison c'est que le CA vous a dit d'appliquer les recommandations de PWC, et que vous êtes prêts à faire n'importe quoi pour satisfaire votre boss et ainsi avoir votre bonus...

Solidairement colérique,

Katia Lelièvre

Présidente

SEMB-SAQ (CSN)



LA FACE CACHÉE DE SERVICE-CONSEIL

«La valeur du panier moyen d'un client s'accroît de 30 à 65% lorsque cette personne est conseillée en magasin. Le conseil représente donc la pierre angulaire du virage clientèle, moteur de l'amélioration de la performance de la SAQ.»

- Extrait de l'allocution de l'ancien président de la SAQ, Sylvain Toutant, devant la chambre de commerce du Montréal Métropolitain, le 26 avril 2005.

Ainsi donc, quelques semaines après la fin d'un douloureux conflit pendant lequel il conduisit la charrue qui balaya nos acquis et notre dignité, le président affirmait devant tous ces gens d'affaires à quel point les conseils de ceux qu'il avait laissé geler dehors pendant quatre mois étaient rentables et importants pour le succès de l'entreprise. Je ne crois pas qu'il ait impressionné son auditoire avec sa manière de motiver le personnel.

Cette déclaration s'inscrivait dans le cadre du plan d'affaires 2004-2009 qui avait pour principal objectif l'amélioration de la performance de l'entreprise. En effet, malgré l'euphorie du virage commercial amorcé vers 1995 qui avait permis de doubler les ventes en moins de huit ans, et propulsé le niveau de satisfaction de la clientèle à son sommet, la croissance des bénéfices n'avait pas été aussi spectaculaire. Afin de nourrir l'appétit grandissant du gouvernement, notre actionnaire, il fallait serrer la vis.

Les premiers touchés par ce plan d'optimisation et de rationalisation furent les clients victimes de la réduction des rabais qu'il leur était consenti. Nous connaissons la suite, diminution des heures d'ouverture pendant la période des fêtes, disparition du vin en vrac, retrait de 150 produits réguliers du répertoire, fermeture de succursales de proximité jugées non rentables, retrait des sacs d'emballage gratuits et bien d'autres mesures d'austérité, le tout agrémenté d'un blâme du vérificateur général et de la démission de deux vice-présidents qui furent accusés d'avoir comploté au détriment du client dans ce qui fut appelé le scandale des prix.

Pour compenser ces mesures susceptibles de refroidir l'enthousiasme de la clientèle, ils créèrent Service-conseil qui fut chargé d'exploiter nos talents de conseiller. Les maîtres-penseurs de Service-conseil ont fait preuve d'une grande clairvoyance. Pour pouvoir consacrer plus de temps aux clients et aux conseils, il fallait diminuer le temps de préparation du

Journée internationale des femmes

C'est en date du 8 mars 1910, à Copenhague, qu'une confédération internationale de femmes socialistes a décidé de célébrer cette journée pour servir à la propagande du vote des femmes.

Selon leur nationalité, le vote fut accordé aux femmes:

- Aux États-Unis, en 1920;
- En Grande-Bretagne, en 1919 pour les femmes de 30 ans et plus, mais il fallut attendre en 1938 pour le suffrage universel;
- En France, en 1944.

Au Canada, la première province à permettre aux femmes de s'exprimer lors d'élections fut le Manitoba, en 1916. Le fédéral, lui, emboîta le pas en 1918. Ici, au Québec, c'est en 1940 que ce droit fut reconnu.

Cette année, pour rendre hommage aux luttes disputées par les femmes à travers les âges, Le Pionnier vous présente dix portraits de femmes ayant marqué, ou marquant toujours, le débat public de la condition féminine.

À lire aussi: une entrevue avec une militante de longue date, Lise Bélanger.



Marguerite Bourgeoys (1620-1700) est née en France, mais elle a immigré sur le nouveau continent dès qu'elle a appris la fondation de Ville-Marie (Montréal).

Elle est rapidement devenue l'âme de la colonie, prodiguant conseils et instituant un enseignement gratuit pour les enfants modestes. Elle a fait relever la Croix du Mont-Royal, elle a entrepris la construction d'une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours, elle a fondé la Congrégation de Notre-Dame.

Une de ses plus grandes innovations fut d'établir une communauté de sœurs non cloîtrée, une petite révolution à l'époque. Elle voulait vivre parmi les gens afin de s'occuper des nécessiteux.

Celle qu'on a considérée comme étant la « Mère de la colonie » fut canonisée en 1982, devenant la première sainte québécoise.

magasin. Ils nous ont donc dotés d'outils destinés à réaliser cette préparation en moins de temps, ainsi furent introduits le racking dans nos aires de réserve, le lecteur RF, de nouveaux chariots, des méthodes de travail, un tableau d'information et une boîte à outils. Des horaires de travail en dehors des heures d'ouverture furent aménagés dans les plus grosses succursales pour préparer les magasins de façon à pouvoir consacrer plus de temps aux clients pendant les heures d'ouverture.

C'était bien beau de prévoir des périodes (rouges) où les employés étaient entièrement disponibles pour les clients, mais nombre de ceux-ci viennent en succursale, ramassent leurs produits et se dirigent vers la caisse sans solliciter l'aide de quiconque, et ce, malgré tous les slogans les y invitant (profitez de nos conseils et autres). Après tout, nos magasins sont des libres-services. Ces clients échappent donc à la possibilité de dépenser plus. Comment faire pour empêcher ces délinquants de contourner le système ? C'est simple, obliger l'employé à établir le contact. Comment ? Mais avec les 4A.

L'accueil n'est pas qu'un geste de courtoisie à l'égard d'un client qui pénètre dans un commerce, il

constitue la première étape d'un processus visant l'interaction avec le client dans le but de vendre plus. Si votre plus beau sourire et vos signaux chaleureux d'accueil, d'ouverture et de disponibilité n'ont pas amené votre client à solliciter votre aide, ne paniquez pas, il lui reste une chance de dépenser davantage, car vous avez plus d'un tour dans votre sac.

Vous passez à la seconde étape de ce processus, l'approche. Attention, ne l'effrayez pas. Rôdez autour de lui et jetez de nombreux coups d'œil dans sa direction. S'il semble chercher un produit parce que le facing n'est pas fait, et qu'il ne voit pas les six bouteilles au fond de la tablette du bas ou que celle-ci est vide, c'est le moment d'intervenir.

Voici le moment tant attendu, l'accompagnement. Vous en profiterez pour éveiller son esprit sur des besoins auxquels il n'avait jamais pensé. Vous conclurez par un au revoir sympathique qui lui rappellera comme il fut agréable de dépenser plus en votre compagnie. Attention, ne faites surtout pas le facing et ne remplissez pas la tablette. Vous pourrez en attraper un autre de la même façon.

Vous avez passé le test. Vous êtes maintenant "chevaliers(ères) du conseil" en croisade pour vendre plus.

Malheureusement, les efforts de Service-conseil pour simplifier nos tâches et dégager du temps pour le conseil ont rapidement été balayés par les exigences grandissantes des autres services, notamment celui de la mise en marché. La multiplication des activités promotionnelles, et bien entendu du temps nécessaire à leur planification et à leur mise en place, a depuis longtemps effacé tous les gains de temps dégagé par les outils et méthodes mis de l'avant par Service-conseil, sans compter les importations privées, les contrôles prioritaires, la planographie, les pastilles, les stations de dégustation, etc. qui ont considérablement alourdi nos tâches.

Comme si ce n'était pas assez, la SAQ a réduit, voire éliminé les horaires de travail en dehors des heures d'ouverture nous obligeant à entièrement préparer nos magasins en présence du client. Cette charge de travail qui ne cesse de s'accroître a pour effet de réduire encore la disponibilité du personnel pour la clientèle.

Mais les maîtres-penseurs ont trouvé la solution, le 4A+. Dorénavant, l'employé affairé devra interrompre son travail, non pas si un client lui demande de l'aide, mais dès qu'un client rôdera près de lui, tout en suivant une stratégie basée sur la distance qui le sépare de sa proie. Il devra prendre l'initiative de lui proposer ses services et cela en tout temps, bref, la chasse permanente aux clients tout en préparant le magasin.

Ainsi, nous voilà obligés de déployer des efforts toujours plus grands pour préparer des magasins libres-services attrayants pour des clients qu'il ne faut surtout pas laisser magasiner seuls ! C'est la totale pour nous !

Plus on presse le raisin, plus le jus devient amer. Comment vous sentez-vous dans le pressoir ? Nous en reparlerons...

Mario Nicol
Succursale 33561
SEMB-SAQ (CSN)

**Unis pour l'avenir
et fiers de l'être
depuis 1964**



Flora Tristan (1803-1844) était une femme d'origine franco-péruvienne qui fut une des figures majeures du débat social de la première moitié du 19^e siècle.

Militante socialiste engagée, citée par Marx et amie de Proudhon, elle a vécu un mariage très malheureux avec un homme qui la battait et qui lui a même tiré une balle dans un poumon. Cela l'a incité à se battre pour le droit des femmes à divorcer.

Elle disait : « L'affranchissement des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. L'homme le plus opprimé peut opprimer un être, qui est sa femme. Elle est la prolétaire du prolétaire même ».

Elle est morte subitement de la fièvre typhoïde à Bordeaux, alors qu'elle faisait une tournée de la France pour rencontrer des hommes et des femmes ouvriers. Elle contribuait alors à jeter les bases de l'internationalisme.

LE VIEUX BONHOMME SAQ



Marie Lacoste-Gérin-Lajoie (1867-1945) était une pionnière du mouvement féministe québécois.

Fille de juriste, elle s'est initiée très tôt au droit civil, et a pris conscience des injustices de celui-ci qui considérait alors la femme mariée au même titre qu'une personne mineure.

Une de ses plus grandes réalisations fut la fondation du *Comité provincial pour le suffrage féminin* en 1922. En mai de la même année, elle se rendit à Rome pour obtenir l'assentiment du pape en faveur du droit de vote des femmes québécoises au niveau provincial.

Subissant de fortes pressions de la part du clergé local, elle dut démissionner de son poste de présidente, mais elle resta administratrice de l'organisation jusqu'à l'arrivée de Thérèse Casgrain qui reprit le flambeau.

Avez-vous vu cette publicité du «vieux bonhomme hiver»? Dans celle-ci, un vieux grincheux renvoie la neige qui vient d'être pelletée ou pousse sur une voiture prisonnière de la glace dans le sens opposé d'un homme tentant de la sortir. Ne me demandez pas quel produit inutile on cherche ainsi à nous vendre, mais ça me fait drôlement penser à la politique de fermeture de succursales de la SAQ.

En effet, qu'accomplit la SAQ quand elle ferme un de ses points de vente? Sous prétexte d'augmenter des profits qui sont déjà faramineux, elle transfère simplement la charge financière de l'entreprise vers le citoyen.

Résumons ici l'absurdité : la SAQ va peut-être sauver quelques centaines de milliers de dollars par année en concentrant ses activités dans un point de vente unique. Or, combien de centaines de milliers de dollars dépenseront collectivement les vingt mille citoyens dépendant de la succursale sacrifiée, simplement pour se rendre à la nouvelle? Combien de litres d'essence brûlés? Combien de temps perdu? Combien de restaurants «apportez votre vin» qui ferment? Combien de nouveaux chômeurs?

Me suivez-vous? La SAQ peut se vanter d'avoir «créé de la richesse» pour la collectivité, alors qu'en fait elle n'a rien créé du tout. Le méchant bonhomme SAQ a seulement augmenté le désagrément de citoyens et d'employés privés de leur succursale tout en contribuant à réduire leur qualité de vie et celle de leur communauté.

Dans le privé, une telle myopie peut se justifier. L'entreprise privée n'a pas à se soucier des conséquences externes de ses actes. Tout ce qui compte est le profit, puisque de toute façon l'entreprise n'a pas à assumer les coûts sociaux associés à ses gestes; seul compte le bénéfice pour les actionnaires.

La SAQ, au contraire, constitue la propriété des Québécois. Cela veut dire que ses actions ne doivent pas seulement être motivées par la recherche d'un profit immédiat, mais plutôt par le bien-être de ses huit millions d'actionnaires. Elle ne peut pas se contenter de pelleter sa neige chez le voisin en déclarant de juteux profits pendant que des quartiers qu'elle a délaissés partent à la dérive ou que des citoyens subissent une baisse de leur qualité de vie.

Si l'entreprise fermait des succursales déficitaires, une telle décision pourrait se justifier. Mais

c'est une succursale rentable, en plein cœur du quartier Pointe-St-Charles, qu'on veut fermer. *Idem* pour la Plaza Côte-des-Neiges. Même chose à Trois-Rivières, à Sherbrooke, et ailleurs. On ferme des points de vente dont les bénéfices feraient saliver n'importe quel commerçant.

En fait, quel message lance-t-on aux citoyens de ces quartiers et de ces villes ? *Vous n'en valez pas la peine.* C'est cela qu'on leur dit. Parce que leur quartier est en processus de revitalisation, parce que leur municipalité éprouve des difficultés (on pense ici à Lebel-sur-Quévillon, entre autres), parce que leur succursale ne transforme pas suffisamment l'alcool en or, on

ferme boutique. *Qu'ils se démerdent !*

La seule chose que réussit à accomplir le méchant bonhomme SAQ, avec cette politique, c'est de contribuer à effiloche encore davantage le lien de plus en plus ténu qui unit la population à sa société d'État.

À agir d'une manière aussi irresponsable socialement, la SAQ risque de se faire répondre, lorsque ce sera elle qui aura besoin d'être défendue dans son rôle public : *démerdez-vous !*

Et nous en serions tous perdants.

Louis Préfontaine
Succursale 23049
SEMB-SAQ (CSN)



Thérèse Casgrain (1896-1981) était une féministe et femme politique ayant été de la plupart des luttes des femmes du 20^e siècle.

Fille du millionnaire Rodolphe Forget, elle prit notamment la relève de Marie Lacoste-Gérin-Lajoie au *Comité provincial pour le suffrage féminin* en 1927, qu'elle renomma *Ligue pour les droits de la femme* et qui servit de plateforme à la lutte pour l'amélioration des droits des femmes jusqu'à l'adoption du droit de vote en 1940.

Au nombre de ses autres réalisations, elle fonda notamment la *Ligue des jeunes francophones*, elle milita pour le *Co-operative Commonwealth Federation* (ancêtre du NPD) et elle fonda la Fédération des femmes du Québec en 1966. En 1970, le premier ministre Trudeau la nommait sénatrice.

Peu de femmes ont autant fait pour la cause de l'égalité des sexes au Québec.

BONNE SEMAINE DE RELÂCHE!





Éva Circé-Côté (1871-1949) était une femme québécoise ayant profondément marqué son époque.

Journaliste, elle écrivait dans de nombreux journaux. Elle suivait la pensée nationaliste d'Olivar Asselin et Henri Bourassa. Elle a également collaboré pendant plus de vingt-cinq ans au *Monde ouvrier*, un journal syndical devenu aujourd'hui l'organe de la FTQ.

Dramaturge, elle a créé des pièces de théâtre célébrant les Patriotes et luttant contre l'anglomanie de ses pairs.

Militante, elle luttait pour la séparation de l'État et de l'Église, pour une éducation gratuite et obligatoire, et contre l'impérialisme et l'antisémitisme.

Féministe, elle affirmait : « L'heure de l'évolution d'un peuple sonne quand la femme cesse d'être esclave ».

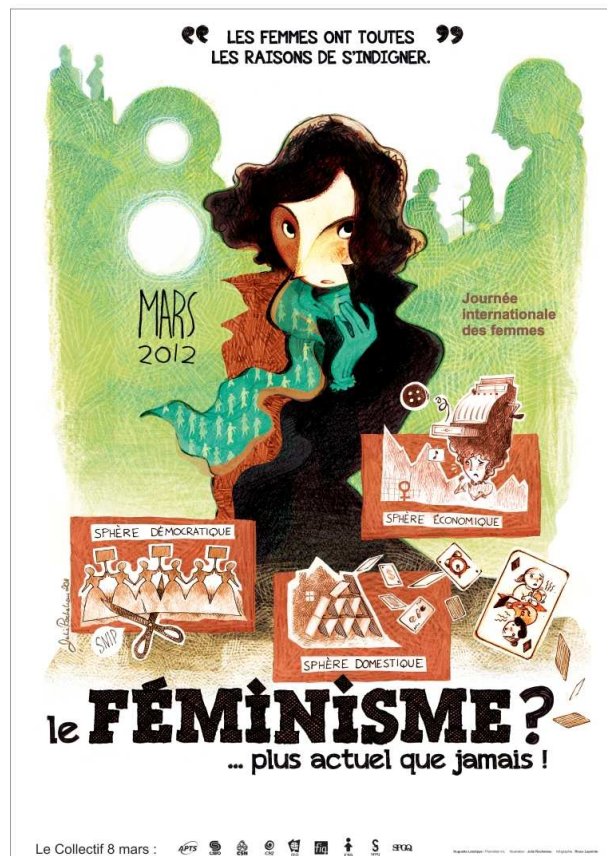
Elle a également été première bibliothécaire de Montréal ou adjointe à ce poste pendant plusieurs décennies.

UN ARRÊT DE TRAVAIL, CE N'EST PAS LE CLUB MED!

Victime d'un stress post-traumatique, je retourne sous peu après un arrêt de travail de quatre mois. Voici mon histoire. Je travaille à la SAQ depuis neuf ans et j'adore mon travail, je suis passionnée du vin et des gens. Je règne sur un plancher comme un poisson dans l'eau. Les personnes qui me connaissent bien pourront dire que je suis une fille enjouée, énergique et j'ai beaucoup de plaisir dans la vie. Mais depuis, tout a changé; le 18 août 2011, je suis victime d'un vol à main armée. Il n'y a eu aucun blessé en apparence, un couteau dans le dos, ses mains

sur moi, sa voix dans mon oreille droite et l'odeur de sa peau imprégnée dans mes narines. On pourrait dire que cela s'est déroulé comme tout bon braquage, quatre minutes seulement, mais à l'intérieur de moi, cela a eu l'effet d'une bombe...Boom!!

Je croyais fermement que le lendemain tout reviendrait dans l'ordre, je rigolerais avec les collègues de mon expérience et j'en ferais un one-woman-show, mais non. Rendu à la maison, mon corps a réagi, je ne contrôlais plus rien, ni mes mouvements, ni mes pensées, ni mes crises de panique et



©Le Collectif 8 mars,
Huguette Latulippe/
Promotion inc.
Illustration: Julie Rocheleau

d'angoisse en boucle. Les cauchemars s'en sont suivis, l'insomnie, la perte d'appétit, sentiment de culpabilité, anxiété extrême, perte de confiance en moi et envers les autres. Je me suis retrouvée en prison chez moi, seule, isolée, car personne ne comprenait ce qui m'arrivait, en me disant : « Voyons, relève tes manches et retourne au travail, c'est comme un accident de voiture, c'est pareil ». J'entendais tout cela, mais mon esprit refusait de le capter, je me suis coupée du monde, incomprise et ensuite, la prise de médicaments à ne plus finir, un pour les angoisses, un autre pour l'insomnie, un pour la dépression et tous les effets secondaires qui s'en suivent; maux de tête, maux de cœur, maux de ventre, plus envie de rien, c'est la descente aux enfers !!!!

Une longue thérapie s'en suit et qui en passant, m'a fait le plus grand bien. Un bon nettoyage dans mon âme (merci à Karine Lévesque de la Clinique de l'anxiété).

Je suis maintenant convoquée au Palais de justice pour témoigner contre « lui ». J'ai peur que la bombe revienne, que tout s'écroule à nouveau.

Et là, mon retour au travail, envers et contre tous, car mon médecin ne veut pas que je revienne tout de suite. Mais je deviens folle chez moi, je veux que cela arrête, que tout finisse, je veux ma vie

d'avant !!! J'aimerais bien vous montrer mes blessures, mes cicatrices, mais elles ne se voient pas, car c'est dans ma tête que c'est le cahot. Je calcule tous les risques, je remarque tous les gens, comment ils sont habillés, de quelle couleur sont leurs yeux, leurs cheveux, palpitations, angoisses, suis-je en danger ? Ouf ! C'est épuisant !

Je me sens jugée, comme quoi je me suis amusée pendant quatre mois et que j'ai profité du système. Mais non, je vous échangerais ma tête n'importe quand !!!

En apparence, aucune marque, aucun changement chez moi, mais c'est tout le contraire. Je ne suis plus la même, je ne pense plus pareil, je ne vois plus la vie de la même façon. J'espère me retrouver un jour, du moins, peut-être en mieux. Je ne me plains pas, j'accepte les épreuves de la vie, car il y en a des biens pires que moi, mais mon but est de démystifier les dérèglements du cerveau, par exemple, la dépression, c'est encore tabou.

Pour conclure, je cherche en moi tout le courage qui s'y trouve pour renaître de mes cendres et revivre à nouveau normalement...Merci de me lire et attention au jugement !

Nadia Bellezza
Succursale 23106
SEMB-SAQ (CSN)



Simone de Beauvoir (1908-1986) était une intellectuelle, écrivaine, polémiste et philosophe française.

Conjointe du philosophe Sartre, elle a profondément marqué la pensée féministe avec la publication du *Deuxième sexe*, en 1949, qui relatait l'expérience des femmes dans l'histoire et appelait à une union des deux sexes pour mettre fin au statut d'infériorisation de la femme. On peut dire qu'elle a été une des précurseurs de la révolution féministe des années soixante.

Elle a également fondé *Les Temps modernes*, une revue existentialiste postulant que ce sont les actions qui déterminent l'essence d'un individu, de même que *Choisir*, qui a été déterminante pour la légalisation de l'avortement.

Un prix pour la liberté des femmes a été créé en son honneur en 2008.

UNE FIÈRE PIONNIÈRE!

Le Pionnier a rencontré Lise Bélanger, une militante des Laurentides et employée à la SAQ depuis trente-six ans.

Atablée dans un petit restaurant de Blainville, c'est avec un vibrant sourire et beaucoup de sensibilité que Mme. Bélanger a répondu à nos questions.

D'entrée de jeu, elle a su nous interpeler : « Pouvez-vous vous imaginer ? C'était mon trente-cinquième anniversaire l'an dernier et je n'ai rien reçu du tout. Pas une bouteille, pas une carte-cadeau, rien. Je fais cet emploi depuis les années soixante-dix, mais que me donne-t-on comme reconnaissance ? Je connais plusieurs personnes dans d'autres compagnies ayant au moins reçu un petit quelque chose qui témoigne de l'appréciation de l'entreprise. La SAQ se tire dans le pied en ne reconnaissant pas davantage ses employés. Les vieux sont souvent amers notamment parce que le président actuel ne s'implique pas et qu'il ne nous connaît même pas. Vient-il en succursale? Je crois qu'il a oublié qu'il est le capitaine et que nous sommes tous dans le même bateau.

Une poignée de main, cela ne fait pas de mal à personne. »

Lise Bélanger a vécu quantité de changements depuis son entrée à la SAQ. « Les nouveaux qui arrivent ne se rendent pas compte d'où on vient et les combats qu'il a fallu mener pour obtenir nos conditions actuelles. Moi, par exemple, je travaillais en Estrie et j'étais la seule fille. Quand j'étais enceinte, je n'avais pas de congé. J'ai travaillé

«C'est seulement en se tenant debout et en se battant pour la collectivité qu'on améliore sa propre condition individuelle.»

jusqu'au jour de mon accouchement. Je me suis même évanouie à la caisse, mais je n'avais pas le choix : je devais travailler et gagner de l'argent. Je devais également me dépêcher de revenir après l'accouchement si je voulais avoir des heures, car le processus d'ancienneté était différent. »

Mme. Bélanger a également été une pionnière en ce qui concerne la lutte contre l'intimidation : « À l'époque, les femmes étaient très minoritaires. Les hommes avaient décidé qu'ils ne m'aimaient pas et qu'ils voulaient avoir un homme à la place car celui-ci serait plus fort physiquement. On m'a menacée, on a rendu ma vie impossible. Je pleurais en rentrant chez moi le soir. Je suis même tombée malade à cause du stress. J'ai pourtant décidé de me battre : j'ai contacté les droits de la personne, j'ai menacé de démissionner avec fracas, j'ai brassé la cage des patrons. Et j'ai obtenu gain de cause. Les autres employés m'ont respecté et j'ai agi non seulement pour moi, mais pour toutes les femmes qui suivaient après moi. »

Cette leçon, cette idée qu'on doit se battre pour se faire respecter et qu'on le fait à la fois pour soi, mais également pour ceux qui occuperont cet emploi dans le futur, était au cœur de tout l'entretien. « Les jeunes aujourd'hui ont peur de se faire respecter. Je dis les jeunes, mais en fait je devrais surtout parler de ceux qui débutent dans cet emploi. Ils n'ont pas connu tous les



combats qui permettent leurs conditions de travail actuelles. Par exemple, pour ma part, je n'ai pas été en grève ou en lock-out à geler dehors pour voir un directeur faire mes tâches. Quand un directeur fait notre *job*, c'est une responsabilité de lui dire d'arrêter. Quand un directeur ne respecte pas la

convention, il faut monter un dossier, il faut avoir des témoins, il faut se tenir ensemble. Ça prend des leaders. Il faut arrêter de penser juste à soi : c'est en pensant également aux autres qu'on améliore nos propres conditions. Il faut établir un rapport de force avec le boss. »

Quand nous lui demandâmes si ce rapport de force était toujours à refaire, elle rit : « Oui, c'est toujours à recommencer. C'est une lutte qui ne doit jamais cesser. Simplement à propos de la santé et de la sécurité, il y a encore beaucoup de travail à faire. Dans ma succursale, juste dernièrement, j'ai trois collègues qui se sont blessés. Moi-même, j'ai été blessée au dos. Les entrepôts sont trop petits, et les promotions de type *Door Crasher*, où on reçoit une palette par produit, prennent beaucoup d'espace et provoquent des blessures. La direction fait passer les ventes avant notre sécurité. Elle ne sait pas ce qui se fait sur le terrain. La marchandise est trop importante pour l'espace disponible, mais elle s'en fout. Les employés doivent se faire entendre ! »

En discutant avec Lise Bélanger, on voit une femme au tempérament plus réservé, mais que la vie et les événements ont forcé à prendre position publiquement et à s'exprimer pour se faire respecter, elle et ses collègues. « Trop de gens n'ont pas de colonne. C'est ça qui leur manque. Quand ils entendent parler d'une fermeture de succursale, par exemple, ils se disent :

(suite page suivante)



Rosa Parks (1913-2005) s'est fait connaître le 1^{er} décembre 1955, à Montgomery (Alabama), alors qu'elle a refusé de céder sa place à un passager blanc dans un autobus.

Elle a reçu une amende pour son geste et elle s'est battue jusqu'en Cour suprême avec l'aide du pasteur Martin Luther King, qui a également organisé un boycottage des autobus, pour la faire invalider. Finalement, l'année suivante, la Cour suprême déclarait les lois ségrégationnistes dans les autobus inconstitutionnelles.

Par la suite, Parks est devenue une icône pour le mouvement des droits civiques, qui culmina en 1964 avec la fin de toute discrimination dans les lieux publics. L'autobus dans lequel elle a refusé de céder sa place est aujourd'hui exposé dans un musée.

“bah, ça ne me regarde pas”. Sauf qu'après ils se font *bumper*, ils perdent des heures. Oui, les fermetures concernent tout le monde. C'est seulement en se tenant debout et en se battant pour la collectivité qu'on améliore sa propre condition individuelle. »

Un moment d'émotion. Était-ce une larme qui perlait au coin des yeux de notre invitée ? Mme. Bélanger sembla nostalgique et rêveuse pour quelques secondes, puis poursuivit. « Retrouvons notre **FIERTÉ**. Écrivez-le en majuscules ou en gras dans votre texte ! La fierté. C'est ça qu'il nous manque. Même les directeurs ne sont plus respectés par la SAQ. Si nous, les employés qui travaillent, ne sommes pas plus fiers, nous n'aurons rien. Si nous ne nous battons pas, nous retournerons à la case départ. Le directeur doit faire sa *job*, mais nous devons faire la nôtre. Et celle-ci implique de

continuer à se battre. Nous avons des conditions de travail acceptables parce que nous avons lutté, nous avons des heures parce que nous les avons réclamées. Un jour, nous nous réveillerons et nous n'aurons plus rien si nous ne continuons pas à nous tenir debout, fiers, et à réclamer le respect de nos droits. »

Ces mots, ces souvenirs de combats et de luttes pour l'amélioration de nos conditions collectives, nous ont laissé un profond sentiment de respect. Nous réalisons que nous sommes redevables à toutes les Lise Bélanger de ce monde qui ont œuvré à améliorer les conditions des travailleurs, et nous nous sentons prêts à porter, nous aussi, le flambeau. Et vous ?

Propos rapportés par Hugues Legault et Louis Préfontaine



AU SUIVANT!

Certains membres de l'exécutif m'ont mentionné qu'à l'occasion, des directeurs et du personnel de la direction s'adonnaient à lire *Le Pionnier*. Cet article est pour vous. En fait, je fais écho d'une conversation que j'ai eue avec un de mes collègues qui m'a fait réfléchir. Ainsi, je vous pose une question pour vous donner une piste de réflexion : « Quand la SAQ va avoir fini de presser le citron des employés de magasins et de bureaux, qui, pensez-vous, nous suivra dans le collimateur? »

Eh oui, chers directeurs, ce sera votre tour. Un jour, la SAQ se rendra compte qu'un CPOS ou qu'un CSS coûte infiniment moins cher qu'un directeur, et quel bonheur, il peut effectuer des tâches SEMB. Désolé de vous réveiller à cette possibilité, mais la SAQ ne se

souviendra pas de vos bons coups quand vous ne remplaciez pas vos employés pour sauver 100\$ sur votre budget, quand vous suspendiez des gens pour insubordination, quand vous coupiez les budgets de dégustation, quand vous facturiez quatre heures de dégustations corporatives, mais ne mettiez qu'un employé trois heures...

Que voulez-vous, quand il faut couper, rien n'arrête la SAQ. Ne venez pas pleurer ensuite et nous dire qu'on ne vous a pas averti. Nous, tout ce qu'on pourra faire, c'est sortir nos violons. Des petits, petits violons...

Alexandre Fournier
Succursale 23124
SEMB-SAQ (CSN)



Simonne Monet-Chartrand (1919-1993) était une écrivaine et militante féministe, socialiste et pacifiste québécoise.

Femme du célèbre syndicaliste Michel Chartrand, elle a milité au sein de la Jeunesse étudiante chrétienne et du Bloc populaire. Elle a organisé des comités de soutien aux femmes de grévistes, elle a cofondé la Fédération des femmes du Québec et elle a été très active au sein de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ, aujourd'hui la CSQ).

Toujours fidèle à son mari, elle concevait l'idéal socialiste comme étant une suite logique de la foi et les valeurs humanistes qu'elle partageait avec lui ont fait durer leur couple. Pacifiste, elle s'est toujours opposée au concept de « guerre juste » et elle était une farouche militante anti-nucléaire.



**De plus en plus
présentes.**

**Merci
et continuez
de vous
impliquer!**

**SEMB
SAQ**



Lise Payette (née en 1931) est une figure marquante du féminisme québécois moderne.

Dès la fin des années 50, elle commença à collaborer à des émissions et des revues défendant les droits des femmes. Son émission *Appelez-moi Lise* la rendit si populaire au début des années 70, qu'elle devint une porte-parole du mouvement féministe.

Indépendantiste, elle fut ministre sous le gouvernement péquiste de René Lévesque et on lui doit la féminisation, entre autres, de ce titre. C'est grâce à elle qu'on parle maintenant de madame « la » ministre.

À partir des années 80, elle s'est consacrée à une carrière d'auteure pour la télévision. Depuis plusieurs années, elle contribue sporadiquement aux débats publics en publiant des lettres ouvertes dans les journaux.



Comme vous le savez, le processus budgétaire a été complété de façon plutôt cavalière à la fin janvier, et l'injection d'heures pour contrer le travail seul en succursale frise le ridicule. Bref, la décision revenait aux directeurs de secteur et de succursale d'analyser les besoins en la matière, sans vraiment de lignes directrices de la part de la haute direction. Outre les réceptions de marchandises qui se feront désormais à deux employés si la succursale est ouverte pendant cette opération, ce qui représente environ 10 000 heures de plus dans le réseau et de la conversion de certaines succursales « solo » en succursale à deux employés, nous doutons du sérieux de l'exercice. Impérativement, il devait assurer la sécurité des employés et simplifier les opérations en succursale par un travail en équipe. Mais bon... Peut-être pour une autre fois!?!

Afin d'éviter d'ajouter trop d'heures dans le réseau, la SAQ préfère utiliser d'autres stratagèmes afin de contourner le véritable enjeu. En voici quelques exemples :

- * Les heures d'entrée et de sortie des employés seront modifiées afin de leur permettre d'effectuer des tâches à l'extérieur des heures d'ouverture ou pendant la transition de deux quarts de travail;
- * Les heures d'ouverture des succursales seront modifiées. Bref, certaines succursales risquent d'ouvrir plus tard, tout en laissant l'employé seul à effectuer des tâches dans la succursale fermée;
- * Certaines succursales verront leurs titulaires de permis et agences, et ce, dans la mesure du possible, être transférés vers une autre succursale;
- * Plusieurs options technologiques sont en analyse par le Service de prévention des pertes et sécurité d'entreprise. Nous sommes en attente dans ce dossier.

Quant aux procédures et bonnes pratiques entourant le travail seul, plusieurs rectifications s'imposent vu les problèmes répétitifs et constants dans la chaîne de communication de l'employeur, ainsi que l'incompréhension de certains directeurs de secteurs qui disent, bref, n'importe quoi. Malgré que la procédure D13 s'applique aux succursales où un

employé se retrouve seul pour une période de trois heures consécutives ou plus, les bonnes pratiques ainsi que les lignes directrices émises par la CSST s'appliquent à **toutes les succursales** et à **tous les employés** qui se retrouvent seuls en succursale ou sur l'aire de vente, et ce, peu importe la durée.

- * Un employé seul en succursale ou sur l'aire de vente doit y demeurer en tout temps de façon à être toujours en contact visuel avec les clients présents et les clients qui entreront dans la succursale. C'est ce que la CSST appelle le contrôle des accès. (*Ex.: 3 employés sont présents en succursale, mais 2 employés sont affectés à des tâches dans l'aire de réserve, 1 employé doit demeurer sur l'aire de vente, et ce, en tout temps.*)
- * Minimiser l'obstruction de la visibilité sur l'aire de vente;
- * Lorsqu'un employé seul en succursale doit quitter l'aire de vente, il verrouille la porte et appose l'affiche de type horloge à cadran indiquant l'heure de retour.

De plus, un groupe de support composé d'employés, directeurs, CSS, directeurs-coachs en SST ainsi que Corinne Bélanger, représentante à la prévention du SEMB-SAQ, sont à recenser les enjeux d'application et à trouver des solutions pour faciliter le respect des règles pour le travail seul en succursale, puisqu'il est évidemment là pour rester. Je vous invite à communiquer avec Corinne au 418-951-4045 ou cbelanger@semb-saq.com pour tout questionnement ou éclaircissement entourant la question.

Il est évident que sans ressources supplémentaires, de telles restrictions qui sont parfois contraignantes peuvent engendrer des problèmes d'opération en succursale et des frustrations, nous qui, par notre professionnalisme, avons le client comme priorité. Mais n'oublions jamais que ces mesures ont été instaurées pour votre sécurité...

Syndicalement!!!

Sylvain Rochon

Vice-président responsable de la santé et sécurité
SEMB-SAQ (CSN)



Cette jeune femme (née en 1991) constitue une véritable boule d'énergie. Elle n'est qu'au début de la vingtaine, mais elle a déjà démontré son profond attachement à la défense, non seulement des droits des femmes, mais des droits humains en général.

Sa plus grande contribution jusqu'à maintenant est la *Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée* visant à lutter contre l'image d'extrême maigreur des femmes présentées dans les médias. Ayant eu elle-même à lutter contre l'anorexie lorsqu'elle était plus jeune, elle désire aujourd'hui aider d'autres jeunes filles à ne pas tomber dans le même piège.

Elle participe également à la marche 2/3 avec Oxfam-Québec depuis plus de sept ans, elle a participé à un stage de Québec sans frontières au Burkina Faso, elle a produit un court-métrage et elle travaille sur un premier livre.

Suite à des discussions avec l'employeur, il semblerait que la banque de congés personnels de certains employés en invalidité n'a pas été renouvelée pour l'année 2012, et ce, conformément à l'article 14:06 de la convention collective.

Si vous êtes concernés par cette problématique, veuillez communiquer avec Marc-André McSween, conseiller en santé et sécurité.

Coordonnées : 1-800-361-8427 / 514-849-7754 poste 251

DOSSIER PRI

PROFITS PRIVÉS, PERTES PUBLIQUES: L'EXPÉRIENCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

De manière périodique, la question de privatiser en partie ou en totalité la SAQ revient dans certains médias. Alléchés par de juteux profits, les propriétaires de ceux-ci salivent à l'idée de mettre la main sur ce marché lucratif. Comme le montre l'expérience de la Colombie-Britannique, le reste de la population serait perdant.

Ainsi, dans la première partie de la décennie, le gouvernement britannico-colombien décidait de privatiser partiellement son réseau de vente et de distribution d'alcool. En plus des *Government Liquor Stores* (équivalent des succursales de la SAQ) et des *Rural Agency Stores* (équivalent des agences), on a créé une nouvelle catégorie de commerces privés. En l'espace de quelques années, le nombre de points de vente privés a explosé de 460 à 935, pendant qu'on fermait 28 succursales publiques.

Le privé tue

Cette augmentation drastique des points de vente est responsable de la mort de nombreux citoyens. Selon une étude publiée dans le journal scientifique *Addict*, en juillet

dernier, chaque ajout d'un point de vente privé par 1000 habitants dans une communauté a mené à une augmentation de 27,5% des décès reliés à une surconsommation d'alcool. En outre, comme le montre la figure 1, le taux de conduite avec facultés affaiblies a explosé, passant de 273 par 100 000 habitants en 2002 à plus de 375 par 100 000 habitants en 2009!

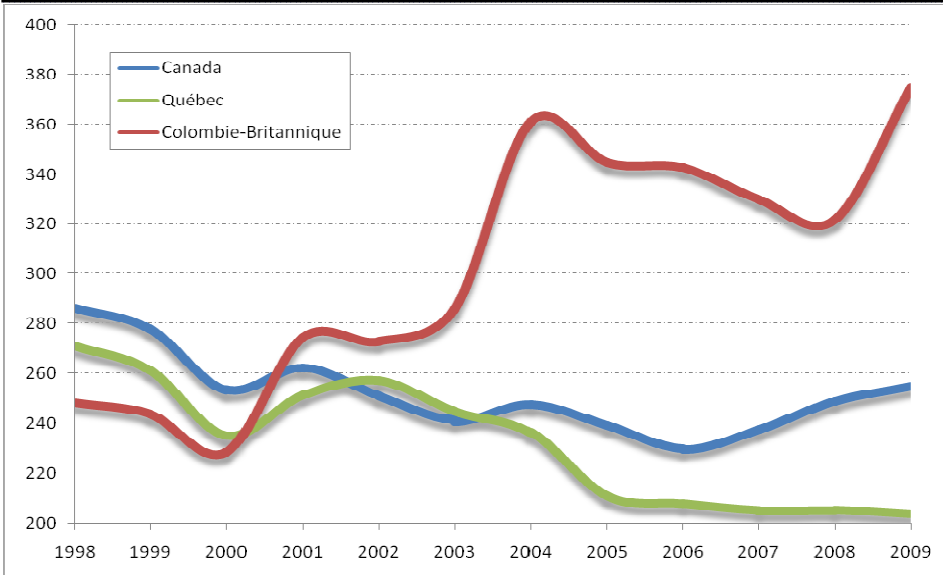
Le privé ne respecte pas l'éthique de vente

En plus d'être dangereuse pour la santé des adultes, la multiplication des points de vente privés en

Colombie-Britannique a facilité la vente d'alcool aux personnes mineures.

Le tableau 2 fait état des statistiques compilées par le gouvernement quant à la vérification de l'âge des clients. Alors que les succursales publiques (GLS) passaient le test près de deux fois sur trois, les points de vente privés ont échoué lamentablement. C'est donc dire que la privatisation a permis à davantage de personnes mineures d'avoir accès à l'alcool, avec toutes les conséquences imaginables pour la société.

Figure 1 – Taux de conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un bateau, d'un aéronef et de refus de fournir un échantillon par 100 000 habitants, au Canada, au Québec et en Colombie-Britannique, entre 1998 et 2009.



IVATISATION

Le privé offre moins de choix

Vincent Marissal, journaliste à *La Presse*, écrivait en avril 2007 qu'il n'échangerait jamais la SAQ contre le « minable réseau de vente de vin de la Colombie-Britannique », celui-ci offrant un « choix médiocre » dans des points de vente « glauques, mal entretenus, sales, dégarnis ». Il affirmait qu'on a davantage de choix dans un dépanneur québécois.

Cette impression est confirmée par une étude de l'Association des consommateurs du Canada, en 2006, qui a démontré que la sélection de produits est beaucoup plus restreinte dans les points de vente privés de la Colombie-Britannique.

Le privé coûte plus cher

La même étude a également fait état de prix beaucoup plus élevés dans ces points de vente. En moyenne, elle a calculé que les consommateurs de Colombie-Britannique paient près de 20% plus cher pour leurs produits dans les points de vente privés, par rapport aux mêmes produits dans le public.

La même organisation avait également publié une autre étude, juste après l'annonce de la privatisation, démontrant que les

Tableau 2 – Taux de respect de la réglementation quant à la vérification de l'âge dans les commerces de vente de produits alcoolisés, en Colombie-Britannique*.

Dates des visites	Types de commerces			
	GLS (%)	RAS (%)	LRS (%)	Autres (%)
Janvier à avril 2003			15	
Mai à septembre 2004	57	13	27	5
Juillet à septembre 2005	60	17	21	14
Janvier à mars 2008	77	24	36	20
Décembre 2008 à mars 2009	56	22	27	15

prix dans le système public qui était alors en vigueur étaient beaucoup plus abordables que ceux de l'Alberta, dans un système entièrement privatisé (voir encadré).

Si on regarde la croissance des prix depuis la privatisation partielle, la situation apparaît encore plus clairement. Comme le montre la figure 3, les prix ajustés à l'inflation ont *diminué*, entre 2002 et mai 2011, de près de 20% au Québec, de 8% dans l'ensemble du Canada, mais de seulement 4% en Colombie-Britannique. Autrement dit : le système largement privé de Colombie-Britannique entraîne une surévaluation systématique des prix,

ne suivant pas la tendance à la baisse ailleurs au pays.

Le privé rapporte moins à l'État

Par ailleurs, le réseau britannico-colombien est carrément sous-performant lorsqu'on le compare à la SAQ, par exemple. Alors que la population en Colombie-Britannique a augmenté plus rapidement qu'au Québec, alors que la consommation brute d'alcool par citoyen a également connu une croissance plus rapide, la croissance des bénéfices entre 2002 et 2010 n'a été que de 32%, contre 65% pour la SAQ!

(suite page suivante)

*Carlson, Janice. *Report of the 2008-2009 Liquor Retail Store Compliance Check Project* Liquor Control and Licensing Branch [Rapport du projet de vérification du respect de la réglementation dans les commerces de vente d'alcool en 2008-2009 de la LCLB], Ministry of Housing and Social Development, 14 juillet 2009.

De plus, ces données ne tiennent pas compte des coûts reliés à l'augmentation de la consommation d'alcool par citoyen et aux blessures et décès causés par celle-ci. Une étude de la *National Alcohol Strategy*, publiée en 2007, indiquait que ces coûts peuvent atteindre le double des revenus de la vente d'alcool! Dans un contexte où le nombre de points de vente privés a explosé et où on vend plus facilement aux mineurs, il est possible d'imaginer que la situation peut être encore pire.

Soyons vigilants

La Colombie-Britannique n'a pas eu besoin de privatiser l'ensemble de

son réseau pour subir toutes ces conséquences négatives. Il lui a suffi de fermer une partie de ses succursales et de favoriser l'augmentation des points de vente privés.

La SAQ, depuis quelques années, s'oriente vers des fermetures de succursales (rentables). Nous avons atteint le point où il est possible que le rapport entre le nombre d'agences et de succursales soit de plus en plus favorable aux premières dans le futur.

Nous avons le devoir de contre-attaquer. Il faut réclamer la transformation des agences les plus lucratives en succursales et la fin

des fermetures de succursales rentables.

Faisons-le pour nos emplois, oui, mais également pour le bien-être de la population, de Chertsey à Contrecoeur, en passant par Eastman, Chénéville et l'ensemble du Québec!

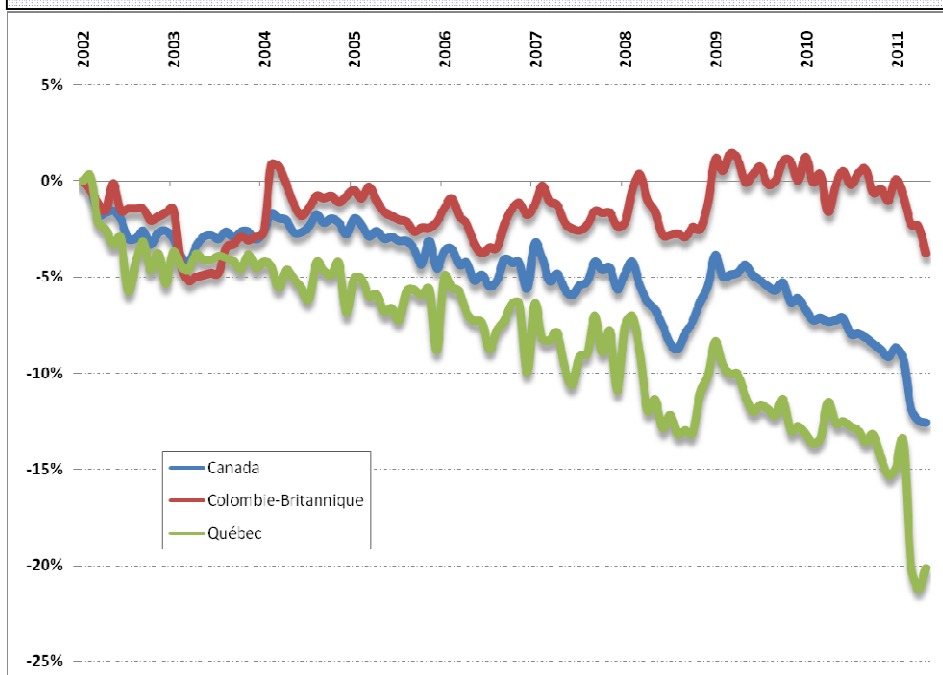
Louis Préfontaine
Succursale 23049
SEMB-SAQ (CSN)

En Alberta aussi...

L'Alberta a privatisé entièrement son réseau en 1993. Une étude du *Centre for Policy Alternative*, publiée en 2003, a fait état des conséquences suivantes :

- Les salaires des employés sont passés de 14\$ à 7\$ (dollars de 1993) en moyenne, sans parler des avantages sociaux disparus;
- Le nombre de points de vente a triplé;
- L'Alberta est devenue la province où les gens dépensent le plus pour l'alcool;
- Augmentation de l'alcool de contrebande;
- Un manque à gagner pour l'État de près de 500 millions de dollars en dix ans;
- La volatilité des prix a été la plus grande au Canada;
- L'Alberta est montée au second rang en ce qui concerne les infractions reliées à l'alcool.

Figure 3 – Croissance cumulée de l'indice des prix des produits alcoolisés achetés en magasin au Canada, en Colombie-Britannique et au Québec, ajustée selon l'indice des prix à la consommation (IPC - excluant alcool), par province, entre janvier 2002 et mai 2011.



DOSSIER: FERMETURE DE SUCCURSALES



Après 91 ans d'opération et des appels répétés des citoyens auprès de la SAQ, notre employeur maintient sa décision de fermer les portes de la succursale de Pointe-St-Charles (23007). Pourtant, la fermeture de cette succursale RENTABLE a été dénoncée par une pétition de 4 350 citoyens, l'ensemble des groupes communautaires et socio-économiques du quartier ainsi que par les élus de l'arrondissement.

Comme vous le savez, depuis l'annonce en janvier 2011 de fermer ou de fusionner quatorze succursales, nous avons dû entamer

des luttes un peu partout en province avec la collaboration des acteurs locaux, tels que les associations économiques et les élus des régions. Des actions qui sont loin d'avoir été vaines puisqu'à plusieurs endroits, la SAQ a changé sa position et a décidé de maintenir ses succursales ouvertes. Prenons en exemple : *Lebel-sur-Quévillon* (23161), *Forum Pepsi* (23150), *l'Île-Bizard* (23150) et *Ville-Émard* (23032) ou encore, elle a décidé de ne pas aller de l'avant avec d'autres projets.

Quatre fermetures annoncées, quatre fronts de luttes

En plus de la succursale de la Pointe (23007), le syndicat continue le combat pour maintenir ouvertes trois autres succursales : la Plaza Côte-des-Neiges (23017) à Montréal, Des Forges (33630) dans le centre-ville de Trois-Rivières et le Château Frontenac (33696) dans le Vieux-Québec.

Le cas de la succursale Château Frontenac (33696)

J'aimerais vous parler plus spécifiquement du dossier de la succursale Château Frontenac (33696). En effet, ce n'est qu'en janvier 2012 que l'employeur nous a annoncé la fermeture de la succursale.

Située dans le vieux Québec, un espace touristique privilégié, cette succursale a la particularité d'être la dernière de la bannière *Terroirs d'ici*. Par son emplacement, elle a cette qualité d'offrir une vitrine de choix pour les produits vinicoles québécois aux touristes du monde entier. En effet, les principaux clients à acheter les produits du Québec sont des visiteurs qui

apprennent à découvrir les produits de chez nous et du coup, encouragent le développement de l'industrie vinicole locale et l'économie québécoise.

La SAQ défend sa position en promettant aux producteurs d'ici qu'ils auront un espace tablette à la succursale Sélection-Signature (33575) à Ste-Foy. Nous pouvons questionner cette décision en mentionnant que la succursale de Ste-Foy n'est pas une destination touristique. Mais le plus indécent est l'argumentaire qu'on nous a servi : "Les producteurs québécois sont contents de voir leurs produits se retrouver dans une succursale *normale*". Évidemment, nous avons validé l'information auprès de l'Association des vignerons du Québec ainsi qu'auprès de plusieurs de leurs membres. Bien que leurs réactions soient variables, *AUCUN producteur n'est content* et plusieurs sont furieux de l'attitude arrogante et volontaire des représentants de l'employeur.

De plus, nous pouvons affirmer qu'une telle décision provenant d'une société d'État entre en totale contradiction avec les intérêts économiques de son unique actionnaire, le gouvernement.

En conclusion, il s'agit d'une autre démonstration que les dirigeants de la SAQ n'ont aucune considération pour les intérêts sociaux et économiques de notre société. Ils n'ont d'yeux que pour la rentabilité à court terme et leurs bénéfices personnels.

Hugues Legault

Vice-président responsable de la vie syndicale, de la mobilisation et de l'information

SEMB-SAQ (CSN)

FERMETURE DE

PENDANT CE TEMPS: À POINTE-ST-CHARLES, À CÔTE-DES-NEIGES, À TROIS-RI



Ci-contre: des employé(e)s SEMB devant la SAQ Plaza Côte-des-Neiges proposant une pétition aux citoyens du quartier.

Au centre: la campagne menée par Action-Gardien, un organisme communautaire très actif dans le quartier Pointe-St-Charles de Montréal.

À droite: la bannière flottant devant la succursale à Pointe-St-Charles.



À gauche: des membres de l'exécutif, du Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN et des citoyens de Pointe-St-Charles apportant une couronne de Noël pour ce cher Monsieur Duval.

NON À LA FERMETURE DE LA S



Une décision de mauvais goût !

AMÈRE
ET INJUSTE

La SAQ a pour mandat de servir la population.

CORSÉE ET
INDIFFÉRENTE

La fermeture de la succursale priverait la population d'un service de proximité.

SIRUPEUSE
ET RENTABLE

La succursale est rentable, ses profits sont en croissance.

ACIDE ET
JUTEUSE

Au lieu de viser le profit à tout prix, une société d'État doit participer au développement local.

**SAQ PAS
TON CAMP
DE LA POINTE!**

Pétition contre la fermeture signée par 4350 citoyens de Pointe-Saint-Charles.

SUCCURSALES

VIÈRES...

SAQ DE POINTE-SAINT-CHARLES.

ILLES
GOÛT

Une SAQ pour la Pointe !

Depuis plus de 25ans,
la succursale
fait partie de
notre milieu de vie.

FRÉQUENTÉE
ET APPRÉCIÉE

La SAQ est un levier
économique important.
Elle attire beaucoup
d'achalandage et
participe à la
revitalisation de la
rue du Centre.

DYNAMIQUE
ET IMPLIQUÉE

Située en face du métro,
elle dessert les
habitants et les
travailleurs
du quartier.

PROCHE
ET PRATIQUE

Nous demandons
le maintien de
la succursale
et de voir même à
son agrandissement.

À GARDER ET
AGRANDIR

**DES SERVICES
AU COEUR
DU QUARTIER**

Action-Gardien
actiongardien.org/SAQ
514-509-0795



*En haut: une SAQ à louer, qui l'eut cru?
Un dossier à suivre à Trois-Rivières.*

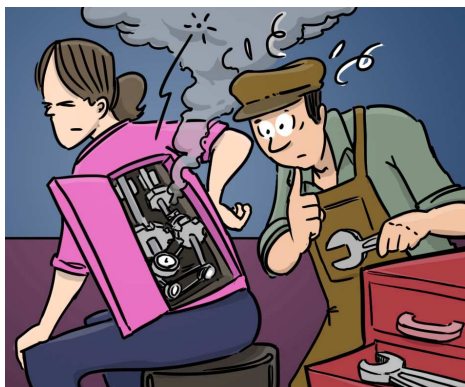


*En bas et ci-contre: des citoyens de Pointe-
St-Charles et des membres SEMB lors
d'actions concertées.*



LE PIONNIER

EN RÉPARATION



Dans la dernière chronique, Marilou avait consulté un médecin qui lui a prescrit un arrêt de travail d'une semaine.

Cela fait maintenant deux jours que Marilou est en arrêt de travail. Comme elle ne lève pas de caisses et qu'elle prend bien soin de ménager son dos, la douleur est moins intense que la semaine dernière. Marilou est très confiante, car elle trouve que son dos prend du mieux, elle est plutôt sûre de guérir rapidement. Marilou arrive chez elle et remarque qu'elle a manqué un appel. Elle écoute le message, c'est Gérald Yvon du service de santé de la SAQ. Marilou rappelle Monsieur Yvon immédiatement.

- Bonjour Monsieur Yvon, je suis Marilou. Vous m'avez téléphoné ce matin concernant mon accident en succursale, j'étais partie porter mon fils à la garderie.
- Oui, bonjour Marilou, comment allez-vous aujourd'hui?
- Bien merci, et vous?

- Moi, ça va bien, mais je croyais que vous étiez blessée, à ce que je comprends, vous allez beaucoup mieux! C'est une bonne nouvelle.
- Oui, je vais mieux. Étant donné que je peux me reposer, j'ai vu une grande amélioration en deux jours, je suis sûre de guérir vite.
- Super, comment ça se passe à la maison? Est-ce que vous êtes capable d'exercer vos tâches quotidiennes?
- Vous savez, j'ai un fils de quatre ans et malgré tout, je dois continuer à effectuer des tâches quotidiennes. Je suis monoparentale, je ne peux me permettre de tout arrêter, et je suis une personne active, je n'ai pas l'habitude de ne rien faire.
- Alors, vous pourriez revenir faire des travaux légers en succursale? À vous entendre, je vois que ce serait possible pour vous.
- Et bien, j'ai un rendez-vous avec le Dr Sansouci dans quelques jours, je vais voir avec lui, je ne voudrais pas revenir trop vite et empirer mon dos, je suis sur la bonne voie, je ne voudrais pas tout gâcher, et les anti-inflammatoires que le médecin m'a prescrits m'aident pour le travail quotidien.
- Parfait alors, je vais attendre de vos nouvelles d'ici quelques jours. D'ailleurs, vous êtes convoquée à une rencontre avec le médecin de l'employeur, le Dr Monheuil,

jeudi prochain à 13 h. Je vous envoie une convocation par courrier recommandé aujourd'hui. Bonne journée!

- Pardon? Monsieur Yvon!?!.....

Clic!

En fin de journée, elle reçoit un appel de son directeur de magasin. Le service de santé a communiqué avec lui et lui a dit que Marilou pouvait être au travail demain matin. M. Yvon a relancé le Dr Sansouci pour des travaux légers et ce dernier les a approuvés à partir du lendemain. Marilou n'en revient pas, comment son médecin a pu faire cela, lui qui lui a prescrit un arrêt de travail il y a quelques jours. En plus, elle n'a même pas été contactée par son médecin pour ce retour en travaux légers, c'est son directeur qui lui expliquera quelles sont les tâches qu'elle peut faire. Son directeur est bien sympathique, mais il n'a rien d'un médecin. C'est très inquiétant, elle aurait préféré que son médecin lui explique pourquoi, soudainement, qu'elle pouvait faire des travaux légers.

À SUIVRE...

Vickie Michaud et Steve Dumas

Conseillère en santé et sécurité au travail et représentant à la prévention

SEMB-SAQ (CSN)